

**ANNEE 2023**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 26 JUN 2023**

Délibération n°

**2023065**

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Vote : 21

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.*

*Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.*

*Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).*

*Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE*

**O.J n° 16 : Autorisation de signer l'acte de résiliation amiable du bail commercial de l'EURL CASA PACO pour le local communal cadastré section AB0056**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire indique que l'EURL CASA PACO, représentée par M. Alexandre YVARS, a informé la commune de sa volonté de ne plus exploiter son fonds de commerce implanté au sein du local communal sis 167 Allée Bielle Nave.

La commune de Bassussarry, propriétaire des lieux loués, avait validé ce bail commercial le 1<sup>er</sup> Novembre 2019 pour une durée de neuf ans, sauf résiliation anticipée par période de trois ans.

S'agissant d'une demande de résiliation n'entrant pas dans le cadre d'une résiliation anticipée il convient d'autoriser M. le Maire à mettre un terme au bail commercial en vigueur, via une procédure de résiliation amiable, et à signer un acte authentique.

- Le Conseil Municipal,
- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **AUTORISE Monsieur Le Maire :**

- A signer l'acte de résiliation amiable du bail commercial de l'EURL CASA PACO représentée par M. Alexandre YVARS,
- A engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir la signature de cette acte,

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

